

3.5

Avis d'audiences

3.5 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Tansen Oberoi, courtier Certificat no 125212	2007-11-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Patrick de Niverville, président Philippe Legault, C.d'A.Ass., membre Luc Bellefeuille, C.d'A.A. A.V.C., membre 	14 février 2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et celles de ses règlements (<i>article 2 du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Audition de la plainte
Lucie Baker De Nobile, courtier Certificat no 158219	2007-10-04 (C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Patrick de Niverville, président France Laflèche, C.d'A.A., membre Benoît Ménard, C.d'A.Ass., membre 	29 février 2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins du client (<i>article 39 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>1 chef pour avoir abusé de la bonne foi d'un assureur ou avoir usé de procédés déloyaux à son égard (<i>article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p>	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Michel Daigneault 108758	(CD00-0672)	François Folot, président Alain Côté, A.V.C. Ginette Racine, A.V.C.	1 ^{er} février 2008 à 9h30	Palais de justice de Montréal 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B6	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personnes fictive.	audition sur culpabilité
Jacques-André Marcoux 135233	(CD00-0644)	Janine Kean, président Yvon Fortin, A.V.A. Pierre Décarie	5 février 2008 à 9h30 6 février 2008 à 9h30	Hôtel Delta Trois-Rivières 1620, rue Notre-Dame, Trois-Rivières (Québec) G9A 6E5	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Excéder les limites de ses connaissances et/ou fausses représentations quant à son niveau de compétence.	audition sur culpabilité
Robert Bourdeau 104693	(CD00-0646)	François Folot, président Jacques Denis, A.V.A. Pierre Décarie	5 février 2008 à 9h30 6 février 2008 à 9h30	Hôtel Delta Trois-Rivières 1620, rue Notre-Dame, Trois-Rivières (Québec) G9A 6E5	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Excéder les limites de ses connaissances et/ou fausses représentations quant à son niveau de compétence. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur culpabilité
Paul Messier 123768	(CD00-0673)	François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Michel Cotroni, A.V.A.	5 février 2008 à 9h30 6 février 2008 à 9h30 7 février 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Honoraires pour services rendus sans dévoiler au client le fait qu'il recevait en plus des commissions. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			12 février 2008 à 9h30 13 février 2008 à 9h30 14 février 2008 à 9h30		Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	
Christian Masse 123178	(CD00-0621)	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Jean Ménard, A.V.C.	8 février 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur sanction
Lise Villeneuve 134336	(CD00-0616)	Janine Kean, président Gaétan Magny Jocelyn Boucher, A.V.C.	14 février 2008 à 10h30	Hôtel La Saguenéene 250, rue des Saguenéens, Chicoutimi (Québec) G7H 3A4	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur culpabilité
Jacques Duvivier 111700	(CD00-0688)	François Folot, président Pierre Décarie Robert Archambault, A.V.A.	18 février 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur. Préavis de remplacement incomplet et/ou erroné.	audition moyens préliminaires

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Krishna Gupta 115903	(CD00-0684)	Janine Kean, président Gilles Lavoie Ginette Racine, A.V.C.	19 février 2008 à 9h30 20 février 2008 à 9h30 21 février 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité. Conflits d'intérêts.	audition sur culpabilité
Jacques Major 122443	(CD00-0687)	François Folot, président Albert Audet Robert Chamberland, A.V.A.	19 février 2008 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	audition moyens préliminaires
Christophe Balayer 101024	(CD00-0674)	Janine Kean, président Yvon Fortin, A.V.A. Gilles C. Gagné, A.V.C.	22 février 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut d'effectuer le suivi approprié et/ou les révisions ponctuelles. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition culpabilité/sanc- tion

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Robert Pollender 127502	(CD00-0676)	François Folot, président Robert Chamberland, A.V.A. Alain Côté, A.V.C.	25 février 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Défaut de remettre la documentation pertinente à la transaction. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Défaut d'informer le client des risques liés à l'effet de levier.	audition sur culpabilité